

Quetigny, le 15 juillet 2020

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 JUILLET 2020

Étaient présents : Mr. R. DETANG, Mme. K. BOUZIANE LAROUCSI, Mr. K.SOUVANLASY, Mme. C.GOZZI, Mr. P.SCHMITT, Mme. I.PASTEUR, MM. M. JELLAL, M.LUCHIN, V.GNAHOUROU, Mmes. P.BONNEAU, O.LOURS, C.VANVOSTHUYSE, MM. S.AWOUNOU, D.REUET, Mmes. S.PANNETIER, V. BACHELARD, MM. M.BAMBA, S.KENCKER, Mmes. V.DOS SANTOS, L.SACIOTTI

Étaient excusés : Mmes S.MUTIN (pouvoir à O.LOURS), A.MALACLET (pouvoir à S.PANNETIER), E.PREIONI VINCENT (pouvoir à C.GOZZI), N.BINGGELI (pouvoir à P. BONNEAU) Mr. S.BOULOGNE (pouvoir à M.JELLAL), Mme. N. COMBELONGE (pouvoir à V. DOS SANTOS), MM. B.MILLOT (pouvoir à S.KENCKER), R.MAGUET (pouvoir à L.SACIOTTI).

Était absent : Mr. J.THOMAS

Secrétaire de séance : M.JELLAL

20 présents – 28 votants

DIRECTION GENERALE

1. Désignation des suppléants des délégués au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

1. DESIGNATION DES SUPPLEANTS DES DELEGUES AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL QUI SERA CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS

Rapporteur : R.DETANG, Maire

Le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs pour le dimanche 27 septembre 2020.

En application de l'article L285 du Code électoral et au vu de la population municipale de Quetigny au 01 janvier 2020, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit.

Appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux, des délégués suppléants doivent être élus dans chaque commune. Pour Quetigny, le nombre de délégués suppléants est fixé à huit.

Tout conseiller municipal au groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de suppléants. Chaque liste, complète ou incomplète doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

En application de l'article L289 et des articles R137 et suivants du Code Électoral, les suppléants des délégués sont élus sur une même liste paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Deux listes sont proposées :

- Liste menée par R.DETANG :

Nom de liste : Quetigny demain

Candidats :

1. Jean-Claude GERMON
2. Michèle RAMEAU
3. Jean-Marie VALLET
4. Annick Hélène DEMOUGIN-PRUDHON
5. Roger CHARBONNEL
6. Evelyne DUPAQUIER
7. Thierno N'DIAYE
8. Pascale FILOMENKO

- Liste menée par S. KENCKER :

Nom de liste : ETIQ

Candidats :

1. Olivier RUELLE
2. Hanane AALOU
3. Raphael BAY
4. Céline DUNIERE
5. Gilles FLEURY
6. Jonathan MANGIONE
7. Stéphanie FILLON
8. Marie-Jeanne FOURNIER

Résultat du vote :

Nombre de votants : 28

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 26

La liste de R.DETANG obtient 22 voix, soit 7 sièges.

La liste de S.KENCKER obtient 4 voix, soit 1 siège.

Sont donc élus suppléants des délégués au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs les candidats suivants :

Pour la liste « Quetigny demain » :

1. Jean-Claude GERMON
2. Michèle RAMEAU
3. Jean-Marie VALLET
4. Annick Hélène DEMOUGIN-PRUDHON
5. Roger CHARBONNEL
6. Evelyne DUPAQUIER
7. Thierno N'DIAYE

Pour la liste "ETIQ":

1. Olivier RUELLE